

Conscientes des problèmes écologiques, les collectivités locales ont à cœur de trouver et de mettre en place des mesures d'amélioration contribuant à réduire leur empreinte carbone. Dans ce cadre, la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf en concertation avec la Métropole Rouen Normandie ont décidé d'agir sur la consommation d'énergie en procédant à une extinction partielle de l'éclairage public, un poste représentant près de 37% de la facture d'électricité pour chaque commune.

Les services de la Ville et la Métropole ont donc travaillé de concert pour définir pour quels secteurs ou rues il serait possible de procéder facilement à l'**extinction de l'éclairage public, entre 23h et 5h du matin**, en tenant compte de la fréquentation et de faisabilité technique.

Ainsi, l'application de l'extinction aura lieu progressivement (entre mi-juillet et fin septembre) dans les rues et secteurs suivants :

- Esplanade de Pattensen, place et Hôtel de Ville
- Rue Aristide Briand dans sa totalité
- Rue de Seine
- Sente des Jardinets
- Rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
- Chemin du Port Angot
- Avenue Pasteur prolongée
- Avenue Pasteur jusqu'à son intersection avec le rue de Cléon (pont)
- Rue de la Paix
- Rue De Lattre de Tassigny
- Rue de Freneuse dans sa partie comprise entre la sente de l'Ecuyer jusqu'à Freneuse.
- Rue des Réservoirs
- Rue de la Résistance prolongée
- Rue André Malraux pour la partie située après les immeubles du Bois Landry jusqu'à l'intersection Malraux/Résistance/Avenue de l'Europe
- Avenue de l'Europe.

A noter : Pour les autres secteurs, l'application de cette mesure n'est pas envisageable pour l'instant car l'extinction nécessitera des travaux (l'alimentation électrique étant parfois commune avec des zones où l'éclairage doit être maintenu).